

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 780

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 33

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* À l'article L. 173-3, les mots : « régie par l'article L. 621-1 » sont remplacés par les mots : « des travailleurs indépendants ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.